

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents :37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2026_04_084**

Objet :

Désignation des représentants au Comité Départemental du Tourisme

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL **Gendrey** : M. Yves MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : Mme Josette LAVRY **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Hervé LEVY

Suppléés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ

Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans** : Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

PREAMBULE

Avant tout débat, Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord et conseiller communautaire, intéressé, quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote de la présente délibération.

En conséquence, la présidence de séance est assurée par Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord, notamment sa compétence obligatoire « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au Comité Départemental du Tourisme du Jura ;

Vu les statuts du Comité Départemental du Tourisme du Jura ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord dispose d'un siège au sein du Comité Départemental du Tourisme du Jura ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

1. Modalités de désignation

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

2. Désignation des représentants

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Louis MORLIER	Monsieur Ludovic DUVERNOIS

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

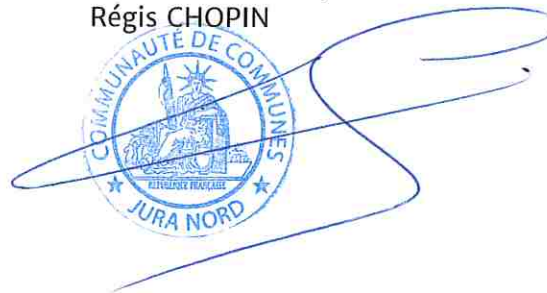
- **1 délégué titulaire,**
- **1 délégué suppléant.**

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein du Comité Départemental du Tourisme du Jura.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve le recours au vote à main levée ;**
- **Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;**
- **Autorise le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1